

WEBCONFÉRENCE

L'action foncière pour préserver les milieux humides

L'action foncière permet de maîtriser dans le temps long les usages qui seront faits d'un espace, et constitue un levier stratégique pour agir en faveur des milieux humides. Plusieurs outils existent pour cela, permettant soit d'obtenir la propriété du foncier, soit d'obtenir la maîtrise des usages. Ces outils font intervenir des acteurs aux compétences différentes : communes, départements, Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres, conservatoires d'espaces naturels, Safer, etc.

Quelles sont les modalités de l'action foncière ? Quels sont les partenaires potentiels et leurs compétences ?

L'OiEau et le centre de ressources « milieux humides » de l'OFB vous invitent à venir découvrir les réponses à ces questions au cours d'une webconférence.

Le jeudi 11 avril de 10h à 12h (heure Paris)

Programme prévisionnel :

- ➔ Les modalités d'action foncière
Olivier Cizel, [Éditions Législatives](#)
- ➔ La préemption ENS
Patrick Pequignot, [Département du Var](#)
- ➔ La préemption du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Guillemette Rolland, [CELRL](#)
- ➔ La collaboration entre EPTB et Safer
Jeanne Tardieu, [SDEA](#)
- ➔ Les conservatoires d'espaces naturels et la Fondation espaces naturels
Renaud de Laâge de Meux, [FCEN](#)



Cet évènement s'adresse aux gestionnaires de milieux humides : collectivités, établissements publics, associations, etc. et aux structures qui les accompagnent.

Il pourra également intéresser les services de l'État ou tout autre organisme intervenant sur la thématique.

INFOS ET INSCRIPTION

Un évènement organisé par :

